

Contenu

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.....	1
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	6
Rapport des vérificateurs	6
États financiers.....	7
Notes complémentaires	11
Renseignements sur la Société	18
Demandes de renseignements	18

Ce rapport contient des « déclarations prospectives », au sens des lois sur les valeurs mobilières des provinces canadiennes, relativement aux activités et à l'exploitation de la Société. Les énoncés qui se caractérisent par l'emploi du futur ou des termes « objectif », « permettre », de même que d'autres termes qui expriment des prédictions ou indiquent des tendances et des événements futurs sans se rapporter à des faits historiques, constituent des déclarations prospectives. Le lecteur ne devrait pas se fier aux déclarations prospectives puisque celles-ci sous-tendent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs attendus qui sont énoncés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives, citons la conjoncture économique dans son ensemble, les taux d'intérêt, la disponibilité des financements par actions ou par emprunt et d'autres risques qui sont présentés en détail, à l'occasion, dans les documents d'information continue de la Société, y compris sous la rubrique « Considérations relatives au placement et facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de la Société disponible à l'adresse www.sedar.com. Sauf si la loi l'exige, la Société ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de l'une ou l'autre de ses déclarations prospectives ni à réviser celles-ci, que ce soit à la suite de l'obtention de nouvelles données ou de l'avènement de circonstances futures ou pour tout autre motif.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport qui suit porte sur le rendement de BAM Split Corp. (la « Société ») et contient des faits saillants financiers, mais pas les états financiers complets de la Société. Ce rapport respecte les obligations d'information en vertu du *Règlement 81-106 sur les obligations d'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 » ou le « Règlement ») et doit être lu de concert avec les états financiers et les notes complémentaires s'y rapportant pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire des états financiers annuels de la Société en appelant au 416-363-9491, en nous écrivant au 181 Bay Street, Brookfield Place, Suite 300, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3 ou en visitant le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les détenteurs de titres peuvent également nous contacter au moyen de l'une de ces méthodes pour demander un exemplaire des politiques et procédures en matière de vote par procuration, du registre des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille de la Société lorsque cette information sera disponible.

OBJECTIF ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

L'objectif de la Société consiste à investir dans des actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») qui généreront des dividendes en espèces, lesquels serviront à financer les dividendes privilégiés cumulatifs fixes trimestriels pour les détenteurs d'actions privilégiées de la Société et permettront aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de participer à toute plus-value en capital des actions de Brookfield. Les actions donnant droit aux plus-values et les actions privilégiées renvoient collectivement à des unités, chaque unité se composant de une action donnant droit aux plus-values et de une action privilégiée.

RISQUES

Les facteurs de risque liés à un placement dans la Société sont décrits ci-après. Une liste complète des facteurs de risque liés à un placement dans la Société figure dans la plus récente notice annuelle de la Société accessible à l'adresse www.sedar.com ou en contactant la Société au moyen de l'une des méthodes décrites précédemment.

Fluctuations des taux d'intérêt

La valeur de marché d'une unité peut, à tout moment, être touchée par les taux d'intérêt en vigueur à ce moment. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêt donnera probablement lieu à une baisse (hausse) de la valeur d'une action privilégiée, étant donné que les dividendes sur les actions privilégiées sont assortis d'un taux fixe.

Fluctuations de la valeur des actions de Brookfield

La valeur d'une unité variera en fonction de la valeur des actions de Brookfield. La valeur du placement peut être influencée par des facteurs qui échappent à la volonté de la Société, notamment par le rendement financier des actions de Brookfield, lequel peut entraîner une diminution de la valeur du portefeuille de placements ou du revenu de dividende tiré du placement, par les taux d'intérêt, le contexte économique général, la disponibilité des financements par actions et par emprunt et les conditions du marché financier.

Fluctuations des taux de change

Brookfield utilise le dollar américain comme monnaie fonctionnelle et déclare des dividendes dans cette monnaie. Par conséquent, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence sur la valeur du portefeuille de placements de la Société et sur les flux de trésorerie liés à ses obligations financières qui sont principalement libellées en dollars canadiens.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le total de l'actif au 30 septembre 2008 s'établissait à 1 324,6 M\$, comparativement à 1 715,5 M\$ au 30 septembre 2007. La diminution de la valeur comptable de l'actif traduit une baisse de 391,1 M\$ de la valeur de marché du portefeuille de placements, en partie contrebalancée par l'acquisition de 1,1 million d'actions additionnelles de Brookfield. La juste valeur du portefeuille de placements de la Société au 30 septembre 2008 s'établissait à 1 323,0 M\$ (1 714,0 M\$ au 30 septembre 2007).

La Société a émis environ 1,5 million d'actions privilégiées de catégorie AAA, série I en contrepartie de l'achat de 1,1 million d'actions de Brookfield au moyen d'un placement privé. Par conséquent, la Société a divisé les actions donnant droit aux plus-values afin de refléter l'augmentation du nombre d'actions privilégiées en circulation.

Au 30 septembre 2008, la valeur liquidative de la Société s'établissait à 852,5 M\$, soit une diminution de 33,5 % par rapport à la valeur de 1 281,7 M\$ au 30 septembre 2007, ce qui reflète principalement la baisse de la valeur de marché d'une action de Brookfield, qui est passée de 38,07 \$ au 30 septembre 2007 à 28,66 \$ l'action au 30 septembre 2008. La valeur liquidative correspond à l'écart entre le total de l'actif et le total du passif. La valeur liquidative par unité s'établissait à 69,59 \$ par rapport à 97,74 \$ au 30 septembre 2007, soit une baisse de 28,8 %, résultat qui reflète la variation de la valeur de marché mentionnée ci-dessus et la dilution par unité découlant de la division des actions donnant droit aux plus-values par suite de l'émission de 1,5 million d'actions privilégiées de catégorie AAA, série I.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008, la Société a généré un revenu distribuable de 19,4 M\$, ce qui est comparable à celui de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la Société a versé des dividendes de 20,5 M\$ et de 37,1 M\$ aux détenteurs d'actions privilégiées et d'actions donnant droit aux plus-values, respectivement, comparativement à 17,3 M\$ et à 3,9 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation des dividendes versés aux porteurs d'actions donnant droit aux plus-values est attribuable au dividende exceptionnel reçu sur les actions de Brookfield.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008, Brookfield a facturé des honoraires de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2007).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les principales données financières portant sur la Société et a pour but de faciliter la compréhension du rendement financier de la Société depuis sa création. Ce tableau est présenté conformément au *Règlement 81-106* et ses données sont tirées des états financiers vérifiés de la Société :

Pour les exercices terminés les 30 septembre	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur liquidative par unité au début	97,74 \$	137,04 \$	100,11 \$	70,72 \$	65,76 \$
Ajustement transitoire lié aux instruments financiers	–	(0,10)	–	–	–
Produit de l'émission d'actions	2,00	13,05	–	–	15,38
Frais d'émission d'actions	–	(0,35)	–	–	(0,41)
Dilution de la valeur liquidative ¹	(6,96)	(65,64)	–	–	(41,90)
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	1,23	1,45	1,64	1,33	1,54
Total des charges	(0,18)	(0,17)	(0,10)	(0,02)	(0,05)
(Pertes) gains réalisé(e)s et non réalisé(e)s pour l'exercice	(21,13)	13,84	36,96	29,39	32,01
(Diminution) augmentation totale liée à l'exploitation ²	(20,08)	15,12	38,50	30,70	33,50
Distributions :					
Provenant des intérêts et des dividendes	(3,11)	(1,38)	(1,57)	(1,31)	(1,61)
Total des distributions annuelles	(3,11)	(1,38)	(1,57)	(1,31)	(1,61)
Valeur liquidative par unité à la fin	69,59 \$	97,74 \$	137,04 \$	100,11 \$	70,72 \$

1. La dilution découle de la division d'actions donnant droit aux plus-values suivant l'émission d'actions privilégiées en 2004, en 2007 et en 2008 afin que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation soit égal au nombre d'actions privilégiées émises et en circulation, comme l'exigent les statuts de la Société. Il n'y a eu aucune dilution pour les détenteurs d'actions privilégiées existantes.

2. La valeur liquidative et les distributions sont fondées sur le nombre réel d'unités en circulation pour la période. (La diminution) l'augmentation liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré d'unités en circulation pour la période.

<i>en milliers, sauf les montants par action/unité</i>	Aux 30 septembre et pour les exercices terminés à ces dates				
	2008	2007	2006	2005	2004
Total de l'actif	1 324 645 \$	1 715 531 \$	1 311 924 \$	955 921 \$	675 250 \$
Valeur liquidative	852 455	1 281 731	1 069 785	717 145	436 495
Nombre d'unités en circulation	19 032	17 547	9 548	9 548	9 548
Ratio des frais de gestion (compte non tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	0,4 %	0,2 %	0,1 %	–	0,1 %
Ratio des frais de gestion (compte tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	2,8 %	1,6 %	1,4 %	1,7 %	3,0 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur de rachat des actions privilégiées					
Catégorie A ²	25,50 \$	25,75 \$	26,00 \$	26,25 \$	26,50 \$
Catégorie AA, série I ³	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Catégorie AA, série III ⁴	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1. La Société n'a vendu aucun des titres compris dans son portefeuille de placements depuis sa création.

2. Le 21 août 2003, la Société a modifié la date de rachat obligatoire et la valeur de rachat.

3. La période de rachat commence le 25 mars 2009.

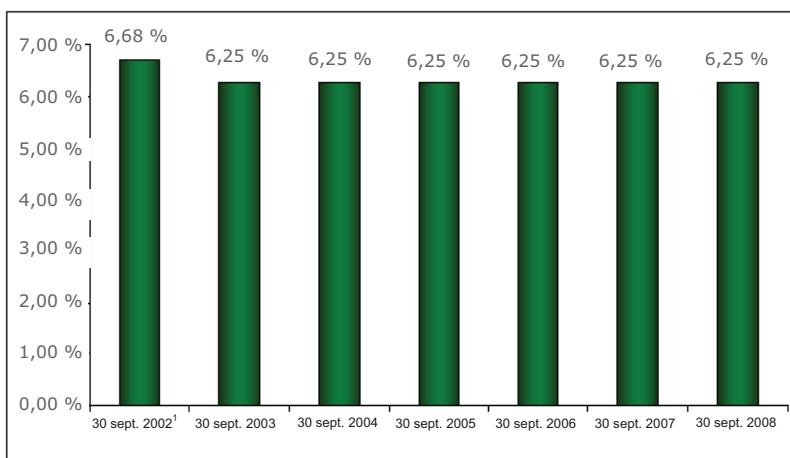
4. La période de rachat commence le 10 janvier 2012.

RENDEMENT PASSÉ

Rendements d'un exercice à l'autre

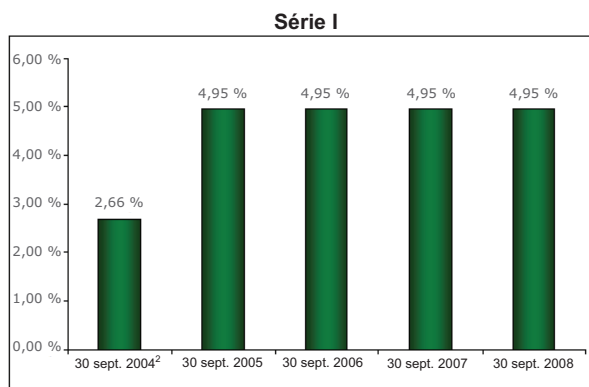
Les graphiques suivants présentent le rendement annuel des actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA, série I et de catégorie AA, série III depuis leur émission et ils indiquent, en pourcentage, qu'un placement effectué dans ces actions à l'émission offrirait un rendement de 6,25 %, de 4,95 % et de 4,35 %, respectivement, pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008, en supposant que les actions soient vendues à la valeur de rachat. Les graphiques ne constituent pas un indicateur du taux de rendement à l'échéance en vigueur et le rendement passé ne constitue pas un indicateur du rendement futur des actions.

Rendement annuel – actions privilégiées de catégorie A

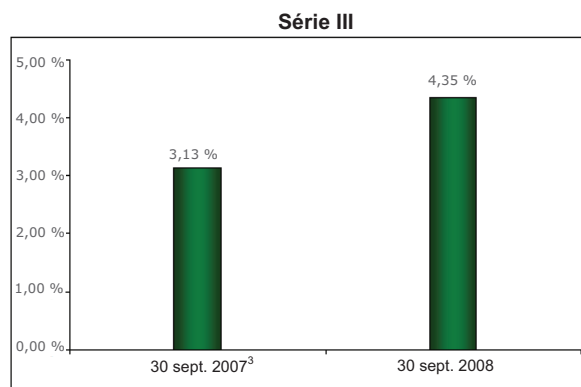


1. Reflète la période comprise entre le 5 septembre 2001 et le 30 septembre 2002.

Rendement annuel – actions privilégiées de catégorie AA



2. Reflète la période comprise entre le 18 septembre 2004 et le 30 septembre 2004.



3. Reflète la période comprise entre le 10 janvier 2007 et le 30 septembre 2007

Rendements composés annuels

Le tableau ci-après présente une comparaison entre le taux de rendement à l'émission des actions privilégiées de la Société et le taux de rendement que procurent les obligations du gouvernement du Canada sur une période semblable. Les rendements sont fondés sur la valeur nominale de une action privilégiée.

	Depuis la création	Trois ans	Un an
Actions privilégiées de catégorie A – 30 septembre 2010	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 ^{er} juin 2010	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA, série I – 25 mars 2016	4,95 %	4,95 %	4,95 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 ^{er} juin 2015	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA, série III – 10 janvier 2019 ¹	4,35 %	s.o.	4,35 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 ^{er} juin 2018 ¹	4,25 %	s.o.	4,25 %

1. Les actions privilégiées de catégorie AA, série III ont été émises le 10 janvier 2007.

Portefeuille de placements

Le tableau suivant présente le placement dans des actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre 2008 et 2007 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions		Coût		Juste valeur	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	46 161	45 023	571 155	\$ 548 068	\$ 1 322 964	\$ 1 714 024

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers et les autres données financières inclus dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société, qui est responsable de leur intégrité, de leur cohérence, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Société maintient des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui visent à s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs permettent de fournir un haut niveau d'assurance que l'information financière présentée est pertinente et fiable et que les actifs sont protégés. Ces contrôles incluent la formation et le choix minutieux des employés, l'établissement de responsabilités bien définies, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement et la communication des politiques et du code de conduite dans l'ensemble de la Société. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, ils tiennent compte d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction. L'information financière présentée dans ce rapport annuel est en général conforme à celle qui figure dans les états financiers ci-joints. Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires, ont examiné les états financiers présentés aux pages 7 à 17 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion sur les états financiers aux actionnaires. Leur rapport suit. Les états financiers ont également été examinés et approuvés par le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Société. Le comité de vérification, qui rencontre les vérificateurs et la direction pour revoir les activités de chacun et qui relève du conseil d'administration, supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et des systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs peuvent consulter librement le comité de vérification et ils rencontrent périodiquement ses membres, seuls ou en présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et des conclusions connexes.

Toronto, Canada
Le 11 décembre 2008



Brian D. Lawson
Président du conseil

Rapport des vérificateurs

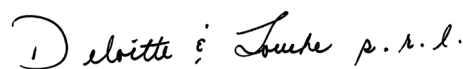
Aux actionnaires de BAM Split Corp.

Nous avons vérifié les états de l'actif net de BAM Split Corp. aux 30 septembre 2008 et 2007 et les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
Le 19 décembre 2008



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

États de l'actif net

Aux 30 septembre

en milliers, sauf les montants par action et par unité

	Note	2008	2007
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		– \$	6 \$
Portefeuille de placements, à la juste valeur de marché	3	1 322 964	1 714 024
Actif d'impôts futurs		–	1 479
Débiteurs		1 681	22
Total de l'actif		1 324 645	1 715 531
Passif			
Créditeurs		187	587
Actions privilégiées	4	472 003	433 213
Total du passif		472 190	433 800
Actif net		852 455 \$	1 281 731 \$
Capitaux propres			
Actions donnant droit aux plus-values	5	123 937 \$	123 937 \$
Bénéfices non répartis		728 518	1 157 794
		852 455 \$	1 281 731 \$

Nombre d'unités en circulation	19 032	17 547
Valeur liquidative par action donnant droit aux plus-values ¹	44,79 \$	67,35 \$
Valeur comptable par action privilégiée	24,80	24,69
Valeur liquidative par unité	69,59 \$	97,74 \$

1. Les données de l'exercice précédent ont été ajustées afin de refléter le fractionnement des actions donnant droit aux plus-values qui a eu lieu le 7 février 2008.

Au nom du conseil d'administration,



Bruce K. Robertson
Administrateur



Brian D. Lawson
Administrateur

États des opérations de placement et des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 30 septembre

en milliers, sauf les montants par action

	2008	2007
Revenu de placement		
Revenu de dividende	22 771 \$	22 144 \$
Revenu d'intérêts	11	10
	22 782	22 154
Charges		
Amortissement des frais d'émission d'actions	1 682	1 396
Honoraires des avocats et des vérificateurs	56	113
Frais d'inscription	78	32
Frais de gestion	20	20
Frais d'administration	17	46
Jetons de présence	29	26
Frais de garde	10	9
Honoraires de l'agent des transferts	23	18
Frais de classement	5	5
Autres frais	9	13
Charge d'impôts futurs	1 479	–
Intérêts et pénalités liés aux impôts	–	922
	3 408	2 600
Revenu distribuable	19 374	19 554
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(20 473)	(17 290)
Revenu distribuable sur les actions donnant droit aux plus-values	(1 099)	2 264
Variation de la (moins-value) plus-value réalisée et non réalisée des placements	(391 090)	212 079
Résultats liés aux opérations de placement	(392 189) \$	214 343 \$
Bénéfices non répartis au début	1 157 794 \$	945 835 \$
Résultats liés aux opérations de placement	(392 189)	214 343
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(37 087)	(3 916)
Ajustement transitoire – 1 ^{er} octobre 2006	–	1 532
Bénéfices non répartis à la fin	728 518 \$	1 157 794 \$
Résultats liés aux opérations de placement par action donnant droit aux plus-values^{1,2}	(21,19) \$	12,90 \$

1. En fonction du nombre moyen pondéré d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

2. Les données de l'exercice précédent ont été ajustées afin de refléter le fractionnement des actions donnant droit aux plus-values qui a eu lieu le 7 février 2008.

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices terminés les 30 septembre

en milliers

	2008	2007
Opérations de placement		
Variation de la (moins-value) plus-value réalisée et non réalisée du portefeuille de placements	(391 090) \$	212 079 \$
Opérations liées au revenu		
Revenu distribuable	19 374	19 554
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(20 473)	(17 290)
	(1 099)	2 264
Opérations sur capitaux propres		
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(37 087)	(3 916)
Rachat au gré de la Société d'actions donnant droit aux plus-values	–	(13)
	(37 087)	(3 929)
Variation de l'actif net pour l'exercice	(429 276)	210 414
Actif net au début	1 281 731	1 069 785
Ajustement transitoire – 1^{er} octobre 2006	–	1 532
Actif net à la fin	852 455 \$	1 281 731 \$

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre

<i>en milliers</i>	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu distribuable	19 374 \$	19 554 \$
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie suivants :		
Amortissement des frais d'émissions d'actions	1 682	1 396
Charge d'impôts futurs	1 479	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(2 068)	(1 333)
	20 467	19 617
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	–	(193 239)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(20 473)	(17 290)
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	–	(3 916)
Émission d'actions privilégiées, déduction faite des rachats au gré du détenteur	–	199 975
Rachat au gré de la Société d'actions donnant droit aux plus-values	–	(13)
Frais d'émission des actions privilégiées	–	(5 338)
	(20 473)	173 418
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6)	(204)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde au début	6	210
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde à la fin	– \$	6 \$

Renseignements supplémentaires

Montant en espèces versé au titre des impôts	– \$	– \$
--	------	------

Notes complémentaires

1. MODE DE PRÉSENTATION

Le portefeuille de la Société composé d'actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield » ou le « portefeuille ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») est comptabilisé à la juste valeur de marché, laquelle correspond au cours acheteur publié par une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tout effet ayant une échéance inférieure à 90 jours.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut conclure des conventions prévoyant une indemnisation et accordant des garanties à des tiers. La nature de la quasi-totalité des engagements d'indemnisation empêche la possibilité de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Par le passé, la Société n'a pas versé d'importants montants en vertu de ces conventions d'indemnisation et de ces garanties.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié les deux nouvelles normes comptables suivantes : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes remplacent le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et améliore les informations à fournir à l'égard de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi que de la façon dont l'entité gère ces risques. Ces normes ont pris effet le 1^{er} octobre 2007.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Le chapitre 1535 exige la présentation : i) d'informations portant sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital d'une entité; ii) des données quantitatives portant sur le capital géré d'une entité; iii) du fait que l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital et iv) si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, des conséquences de cette non-conformité. Cette norme a pris effet le 1^{er} octobre 2007.

3. PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

La Société comptabilise son placement dans Brookfield à la juste valeur de marché, laquelle, à cette fin, correspond au cours acheteur publié par une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement et des bénéfices non répartis. Le 7 février 2008, la Société a acquis 1,1 million d'actions de Brookfield pour une contrepartie de 37,1 M\$.

Le tableau qui suit présente le placement dans les actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre 2008 et 2007 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions		Coût		Juste valeur	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	46 161	45 023	571 155 \$	548 068 \$	1 322 964 \$	1 714 024 \$

4. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA ainsi que jusqu'à 2 500 000 actions privilégiées de catégorie AAA.

Aux 30 septembre 2008 et 2007, les actions privilégiées suivantes étaient émises et en circulation. Elles ont été incluses au passif, déduction faite des coûts de transaction connexes de 3,8 M\$ (5,5 M\$ au 30 septembre 2007), lesquels sont amortis au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

	Émises et en circulation			
	2008	2007	2008	2007
Actions de catégorie A portant intérêt à 6,25 %	5 000 000	5 000 000	125 000 000 \$	125 000 000 \$
Actions de catégorie AA, série I, portant intérêt à 4,95 %	3 199 000	3 199 000	79 975 000	79 975 000
Actions de catégorie AA, série II, portant intérêt à 0,0 %	1 348 000	1 348 000	33 700 000	33 700 000
Actions de catégorie AA, série III, portant intérêt à 4,35 %	8 000 000	8 000 000	200 000 000	200 000 000
Actions de catégorie AAA, série I, portant intérêt à 0,0 %	1 484 672	–	37 116 800	–
			475 791 800 \$	438 675 000 \$

D'après les cours du marché au 30 septembre 2008, la juste valeur des actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA, série I, et de catégorie AA, série III, se chiffre à 24,50 \$, à 19,50 \$ et à 14,90 \$ l'action, respectivement.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2008, la Société a émis 1,5 million d'actions privilégiées de catégorie AAA, série I, pour une contrepartie de 1,1 million d'actions de Brookfield par l'intermédiaire d'un placement privé.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA, série I, et de catégorie AA, série III, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels de 0,390625 \$, de 0,309375 \$ et de 0,271875 \$ l'action, respectivement, payables le 7^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA, série I, peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$ moins 5 % de la valeur liquidative par unité, dans les deux cas, moins 1,00 \$.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série II, peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité moins 1,00 \$ et ii) 24,00 \$.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série III, peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$. La contrepartie du rachat au gré du détenteur correspondra à un nombre de débentures de série I, lequel sera déterminé en divisant le prix de rachat par 25,00 \$.

Les débentures de série I auront un montant en capital de 25,00 \$ la débenture et arriveront à échéance le 10 janvier 2019. Les détenteurs de débentures de série I auront le droit de recevoir des paiements d'intérêt trimestriels au taux fixe de 4,45 % par année, lesquels seront versés aux environs du 7^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Les débentures de série I peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps. Les débentures de série I ne peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur.

Les actions privilégiées de catégorie AAA, série I, peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité moins 1,00 \$; et ii) 24,00 \$.

L'expression « valeur liquidative par unité » est définie comme la juste valeur du portefeuille d'actions détenues par la Société, plus (moins) l'excédent (l'insuffisance) de la valeur des autres actifs de la Société sur les passifs (y compris tout passif extraordinaire) de la Société et la valeur de rachat des actions privilégiées, divisé par le nombre total d'unités en circulation. Une « unité » est formée de une action donnant droit aux plus-values et de une action privilégiée de toute catégorie ou série. Il est entendu que les actions privilégiées de catégorie A, de catégorie AA, séries I, II et III, et de catégorie AAA, série I, ne seront pas considérées comme un passif aux fins de détermination de la valeur liquidative par unité.

Rachat au gré de la Société

Les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation, conformément aux modifications apportées, peuvent être rachetées par la Société en tout temps avant la date de rachat à un prix (le « prix de rachat des actions privilégiées de catégorie A ») qui, au 30 septembre 2008, s'établissait à 25,50 \$ et qui diminuera de 0,25 \$ chaque année pour s'établir à 25,00 \$ après le 30 septembre 2009. Les actions privilégiées de catégorie A en circulation à la date de rachat seront rachetées au prix de 25,00 \$, auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants.

La Société ne rachètera des actions privilégiées de catégorie A avant la date de rachat que si des actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur, si une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ou si une émission d'actions privilégiées additionnelle est effectuée. Dans cette dernière éventualité, le produit de l'émission servirait au rachat d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série I, peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps après le 25 mars 2009 et avant leur date de rachat, à un prix qui, jusqu'au 25 mars 2013, correspondra à 26,00 \$ l'action, montant auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, et qui diminuera ensuite de 0,25 \$ par année pour s'établir à 25,00 \$ le 25 mars 2016 (la « date de rachat des actions de catégorie AA, série I »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA, série I, en circulation seront rachetées à la date de rachat des actions de catégorie AA, série I, pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. Nonobstant la première phrase de ce paragraphe, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série I, avant le 25 mars 2009 au prix de 26,00 \$ l'action, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, mais elle ne rachètera pas les actions privilégiées de catégorie AA, série I, avant la date de rachat, sauf si : i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur; ou si ii) une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série I, après le 25 mars 2009, mais avant la date de rachat des actions de catégorie AA, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA, série I, alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'actions privilégiées de catégorie AA, série I, ou de toute autre catégorie.

Les détenteurs d'actions privilégiées ne sont pas habilités à voter lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série II, peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps à un prix égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 25,00 \$ et ii) la valeur liquidative par unité à la date de rachat.

Les actions privilégiées de catégorie AA, série III, peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps à compter du 10 janvier 2012 et avant le 10 janvier 2019 (les « dates de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA, série III, en circulation à la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III, seront rachetées pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. Nonobstant la première phrase de ce paragraphe, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série III, avant le 10 janvier 2012 au prix de 26,00 \$ l'action, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, mais elle ne rachètera pas les actions privilégiées de catégorie AA, série III, avant la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III, sauf si : i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur; ou si ii) une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA, série III, à compter du 10 janvier 2012 mais avant la date de rachat au gré de la Société des actions privilégiées de catégorie AA, série III, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA, série III, alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'une nouvelle série ou d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de catégorie AAA, série I, peuvent être rachetées au gré de la Société en tout temps à un prix égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 25,00 \$ et ii) la valeur liquidative par unité à la date de rachat.

5. ACTIONS DONNANT DROIT AUX PLUS-VALUES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions donnant droit aux plus-values.

Les actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation aux 30 septembre 2008 et 2007 se détaillent comme suit :

	Émises et en circulation			
	2008	2007	2008	2007
Actions donnant droit aux plus-values	19 031 672	17 547 000	123 937 000 \$	123 937 000 \$
Actions à droit de vote de catégorie A	100	100	100	100
			123 937 100 \$	123 937 100 \$

Au cours de la période terminée le 31 mars 2008, les actions donnant droit aux plus-values ont été fractionnées à la suite de l'émission de 1,5 million d'actions privilégiées de catégorie AAA, série I.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société. Celui-ci a indiqué qu'il avait pour politique de verser des dividendes dans la mesure où les dividendes reçus sur les actions du portefeuille, déduction faite des frais administratifs et des charges d'exploitation de la Société, sont plus élevés que les dividendes sur les actions privilégiées. En 2008, la Société a déclaré et versé des dividendes de 37,1 M\$ (3,9 M\$ en 2007) aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values, ce qui correspond au dividende extraordinaire qu'elle a reçu de Brookfield sous forme d'actions de Brookfield Infrastructure Partners. Cette opération a donné lieu à un gain réalisé de 24 M\$.

Si, dans l'avenir, la Société procède à des émissions d'actions privilégiées, les statuts constitutifs de la Société seront modifiés afin d'effectuer un fractionnement ou un regroupement, selon les circonstances, de façon à ce que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation après une telle division ou un tel regroupement soit égal au nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation immédiatement après une telle émission.

Les actions donnant droit aux plus-values peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps à la remise d'un avis de rachat. Le prix de rachat est égal au montant de l'excédent de 95 % de la valeur liquidative par unité, calculée à la date d'évaluation, moins 1,00 \$, sur le prix de rachat des actions privilégiées à cette date.

Si des actions donnant droit aux plus-values sont remises en vue de leur rachat au gré du détenteur, la Société, au besoin et sous réserve des lois applicables, rachètera ou achètera sur le marché libre en vue de les annuler le nombre d'actions privilégiées nécessaire afin de s'assurer que le nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation est le même que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

Les actions donnant droit aux plus-values sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix équivalant au montant, s'il y a lieu, de l'excédent de la valeur liquidative par unité sur le prix de rachat des actions privilégiées de toute catégorie ou série.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ne sont pas habilités à exercer leur droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi ») et entend le demeurer. Elle est assujettie à l'impôt sur les gains en capital réalisés nets, remboursable dans certains cas.

La Société reçoit un revenu de dividendes qui n'est pas imposable. Par conséquent, la Société n'a pas de revenu imposable réel. Toutefois, de façon générale, la Société est assujettie à un impôt de 33 1/3 % sur les dividendes imposables reçus en vertu de la Partie IV de la *Loi*. Cet impôt est entièrement remboursable lorsque la Société aura versé suffisamment de dividendes.

Puisque la Société a l'intention et la capacité d'être admissible, en tant qu'intermédiaire financier constitué en société, à gérer ses propres affaires de manière à transférer toute obligation à ses actionnaires, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008, la Société a décomptabilisé un actif d'impôts futurs de 1,5 M\$, car les critères permettant la comptabilisation n'étaient plus respectés.

La Société cumule des pertes autres qu'en capital de 1,3 M\$ (3,7 M\$ en 2007) qui viendront à échéance en 2027 et en 2028, et des frais d'émission d'actions non déduits de 3,7 M\$ (4,3 M\$ en 2007) qui réduiront le revenu imposable, s'il y a lieu, au cours des exercices futurs. L'avantage découlant de ces pertes et de ces frais n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers. La valeur comptable du placement de la Société dans des actions de Brookfield excède sa valeur fiscale de 840 M\$ (1 237 M\$ en 2007).

7. FRAIS DE GESTION

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. La Société a payé des frais de gestion de 20 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2008 (20 000 \$ en 2007).

8. GESTION DU RISQUE

Étant donné que la Société détient des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : le risque de change, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de change

Brookfield déclare ses dividendes en dollars américains, lesquels sont ensuite convertis en dollars canadiens aux fins de la distribution aux détenteurs canadiens, y compris la Société. Au cours de la période terminée en septembre 2008, une appréciation de 0,01 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien se serait traduite par une augmentation de 0,06 M\$ du revenu distribuable lié aux dividendes de Brookfield.

Risque de marché

La valeur des actions de catégorie A de Brookfield est exposée aux variations de la juste valeur en raison des fluctuations du cours des actions. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements de la Société pourrait varier à l'occasion. La Société comptabilise ces placements à la valeur de marché. Une augmentation ou une diminution de 1,00 \$ du prix du marché se traduirait par une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du placement dans Brookfield de 46,2 M\$, avant impôts, ainsi qu'une augmentation ou une diminution de la valeur liquidative par unité de 2,43 \$.

Risque de taux d'intérêt

Les actions privilégiées de la Société sont assorties d'un taux fixe et la Société possède une quantité négligeable d'actifs ou de passifs à taux variable. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur le revenu distribuable.

Risque de crédit

La Société n'est pas exposée de façon importante au risque de contrepartie au 30 septembre 2008.

Risque d'illiquidité

Les actions privilégiées de la Société exposent celle-ci au risque d'illiquidité lié au financement des obligations de paiement de dividendes. La Société s'efforce de maintenir un revenu distribuable qui excède les obligations de paiement de dividendes prévues et devrait être en mesure de poursuivre cet objectif d'après les conditions actuelles. La direction prévoit financer toute obligation liée à un rachat au gré du détenteur au moyen d'une combinaison de flux de trésorerie ainsi que du produit de tout nouveau financement et de la vente d'actions de Brookfield.

9. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société est d'investir dans des actions de Brookfield afin de recevoir des dividendes en espèces pour financer les dividendes trimestriels cumulatifs privilégiés fixes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de la Société et de permettre aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de la Société de participer à toute plus-value du capital des actions de Brookfield.

Le capital géré par la Société est composé des capitaux propres d'une valeur comptable de 852,5 M\$ au 30 septembre 2008, et d'actions privilégiées à taux fixe rachetables au gré du détenteur de 475,8 M\$. Aucune modification importante n'a été apportée au capital de la Société au cours de la période terminée le 30 septembre 2008. La Société s'est conformée à toutes les clauses restrictives, lesquelles sont limitées, et est assujettie à toute exigence concernant son capital en vertu de règles extérieures.

10. AUTRES

La Société dispose d'une facilité de crédit de 4,0 M\$ avec Brookfield Investment Corp. Cette facilité est remboursable sur demande et elle porte intérêt au taux préférentiel. Au 30 septembre 2008, aucune somme (aucune en 2007) n'avait été tirée de cette facilité de crédit.

Les débiteurs et les créiteurs comprennent un montant de 1,7 M\$ (néant en 2007) et un montant de néant (0,4 M\$ en 2007), respectivement, à payer à un apparenté.

Le nombre moyen pondéré d'actions ou d'unités donnant droit aux plus-values en circulation au cours de l'exercice était de 18,5 millions.

Renseignements sur la Société

DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Brian D. Lawson

Administrateur et président du conseil

Bruce K. Robertson

Administrateur, président et chef de la direction

John P. Barratt¹

Administrateur

James L.R. Kelly¹

Administrateur

R. Frank Lewarne¹

Administrateur

Derek E. Gorgi

Administrateur et chef des finances

Loretta M. Corso

Secrétaire générale

1. Membre du comité de vérification

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

John P. Barratt

James L.R. Kelly

James C. Bacon

VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

CONSEILLER JURIDIQUE

Torys s.r.l.

COTE BOURSIÈRE

Les actions privilégiées de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles suivants :

<i>Titre</i>	<i>Symbole</i>
Actions privilégiées de catégorie A	BNA.PR.A
Actions privilégiées de catégorie AA, série I	BNA.PR.B
Actions privilégiées de catégorie AA, série III	BNA.PR.C

FIN DE L'EXERCICE

Le 30 septembre

Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements relatives aux activités de la Société doivent être adressées au siège social de la Société :

BAM Split Corp.

Brookfield Place, 181 Bay Street
Suite 300, P.O. Box 770
Toronto (Ontario)
M5J 2T3

Téléphone : 416-363-9491
Télécopieur : 416-365-9642
Site Web : www.bamsplit.com

Les demandes de renseignements relatives aux dividendes, aux changements d'adresse et aux certificats d'actions doivent être adressées à l'agent des transferts :

Compagnie Trust CIBC Mellon

P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
M5C 2W9

Téléphone : 416-643-5500 ou
1-800-387-0825 (sans frais en
Amérique du Nord)
Télécopieur : 416-643-5501
Site Web : www.cibcmellon.com
Courriel : inquiries@cibcmellon.com



BAM Split Corp.
Brookfield Place, 181 Bay Street
Suite 300, P.O. Box 770
Toronto (Ontario) M5J 2T3